

Le 5 juin 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°DP 2023-189

Photovoltaïque

Demande de subvention auprès de l'ADEME
pour la création du poste
d'Ingénieur des Energies Renouvelables

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	13 JUIN 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment les compétences facultatives « Photovoltaïque en toitures » et « Photovoltaïque en ombrières » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération a été labellisé TEPOS en 2014 et s'est donné comme objectif qu'au moins 50 % de l'énergie consommée sur le territoire y soit produite à travers des énergies renouvelables d'ici 2050 ;

Considérant que le potentiel de développement photovoltaïque sur les toitures et parkings de Roannais Agglomération et de ses Communes membres est conséquent ;

Considérant que Roannais Agglomération prévoit le recrutement d'un chargé de projet ayant pour objectif de massifier les projets photovoltaïques sur son patrimoine ainsi que celui des communes volontaires ;

Considérant que l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME en faveur du développement des ressources solaires photovoltaïques sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités, peut soutenir financièrement à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans (soit 90 000 €) un poste de chargé de projet ;

Considérant que le coût brut chargé du chargé de projet est estimé à 45 000 € brut par an, soit 135 000 € sur 3 ans ;

DECIDE

- De solliciter une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 90 000€ au titre du dispositif Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités territoriales.

Par Délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne